

des Princes &c. Septemb. 1706. 185
de l'Evangile, qui ayant beaucoup de credit sur
le peuple, l'attireront dans ce parti. Détestable
politique, qui peut-être n'a déjà été que trop
suivie! Détestable politique, dis-je, qui pro-
pose de corrompre les Ministres de l'Evangile
pour seduire les peuples!

5. Sans décider quelle est la plus avantageuse methode pour proceder en Suisse à l'élection des Magistrats & autres Conducteurs de l'Etat; ou la maniere de les faire à la pluralité des voix, comme cela s'est pratiqué jusques à present; ou celle d'y proceder par le sort, comme le propose le Sr. Mellarede, il est certain qu'elles ont routes deux des inconveniens. La brigue peut avoir part à la premiere, & le caprice & l'aveuglement dans la seconde; Car comme le sort est aveugle, il peut élever aux premieres dignitez, un imbecile, ou un traître, capable de perdre la patrie par son ignorance ou par sa malice: On peut prendre des mesures pour prevenir la brigue, & on ne peut pas remedier au caprice.

6. Enfin on convient que l'Ambassadeur de France a souvent été obligé de faire des plaintes au Canton de Berne, sur tout depuis que le Sr. de Mellarede a été en Suisse; l'ouverture de sa valise en a decouvert la source; il y avoit dans le Pais de Vaux une troupe de Bandits, qui depuis quelque tems ont infecté les chemins, & volé les Couriers de France: on a trouvé dans les Papiers du Sr. de Mellarede, les noms des voleurs. La verité a été mise devant les yeux de Messieurs de Berne, qui ont pû reconnoître si les plaintes de l'Ambassadeur de France étoient mal fondées.

Par toutes les raisons qu'on vient d'alleguer